Image not found or type unknown

separation de biens PENDANT LE MARIAGE

Par **dani**, le **24/06/2010** à **13:19**

PEUT ON LORS D'UNE SEPARATION DE BIENS AVNATAGER UN DES 2 CONJOINTS SI LE CONJOINT LESE EST DACCORD

Par **rosanita**, le **24/06/2010** à **15:28**

La séparation de bien devra être formalisée par le notaire dans un acte authentique.

Et avant de se marier et le jour du mariage en mairie, il est clairement demandé aux époux s'il y a un contrat de mariage avec séparation des biens.

Prenez contact auprès d'un notaire qui saura vous renseigner sur votre régime matrimonial et sa modification

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés